

## **MAIRIE DE BOREST**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six novembre, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 22/11/2018

Présents : Mesdames Eeckhout, Degraeve, Thépaut et Didier.

Messieurs Sicard, Fudali, Bianchini, de Freitas.

Absents excusés : Madame Berling-Eeckhout,

Messieurs Bacot et Duchesne.

Monsieur Bianchini a été élu secrétaire de séance.

L'ensemble du conseil municipal accueille ce jour le Lieutenant-Colonel Laurent Tiraboschi, de la base militaire de Creil qui expose les conditions de rénovation du champ de tir d'Ermenonville.

Depuis 2009 plusieurs sites d'entraînement de l'armée ont été fermés , dont le site de la forêt d'Ermenonville et les militaires avaient accès une fois par semaine à une plateforme de tirs à Saint Germain en Laye.

Le Lieutenant-Colonel rappelle l'importance d'exercices de tirs face aux menaces d'attentats et aux actions menées au Mali, en Syrie et en Afghanistan.

Les travaux réalisés sur le champ de tir depuis 2015 ont coûté plusieurs centaines de milliers d'euros et se sont adaptés aux contraintes imposées par les Architectes des Bâtiments de France. Deux zones sont aménagées : un stand de tir et une zone aéronautique.

Les militaires de la base s'entraînent trois fois par semaine : les mardi, jeudi et vendredi. Le lundi reste à disposition des chasseurs et le reste du temps aux sportifs etc ...

Un planning consultatif est en place et mis à la disposition des communes concernées (Borest, Fontaine Chââlis et Ermenonville).La sécurité est omniprésente pour le respect des habitants des communes environnantes , des promeneurs et des utilisateurs de cet espace.

Le stand de tir présente une zone de sécurité clôturée sur 2 kms, des panneaux mentionnant le danger sont en place et des alertes sonores sont créées lors des exercices.

Les militaires s'entraînent avec des armes de petit calibre : famas ou pistolet.

La prochaine séance de tir est prévue le jeudi 29 novembre avec un Escadron de la base.

Après avoir remercié le Lieutenant-Colonel, Madame le Maire poursuit la séance en présentant aux conseillers le compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2018. Il est accepté à l'unanimité. Le second point à l'ordre du jour est abordé :

### **Convention de vidéoprotection avec l'Etat et la Gendarmerie**

Madame le Maire informe les conseillers que grâce aux technologies nouvelles les gendarmes ont la possibilité d'avoir directement accès aux images des caméras de vidéoprotection sur leur smartphone via une application sécurisée dédiée spécifiquement à leur service.

Cette méthode offre de nombreux avantages dont principalement le gain de temps pour les gendarmes au cours de leurs enquêtes.

Les conseillers sont favorables à l'unanimité à ce que Madame le Maire signe cette convention en partenariat avec l'Etat et le groupement de gendarmerie de l'Oise.

### **Demande de subvention Place de l'Eglise**

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'une demande de subvention avait été effectuée au cours de l'année 2018 auprès de l'Etat et de la Région pour des travaux Place de l'Eglise.

Ceux-ci consistaient à la mise en place de bornes en pierre reliées par une chaîne afin de préserver le parvis de l'Eglise Saint Martin. L'Etat et la Région n'ont pas donné suite à ce dossier.

Madame le Maire propose d'effectuer une demande auprès du Sénateur, Olivier Paccaud et des conseillers départementaux ,Madame Nicole Colin et Monsieur Gilles Sellier.

Les conseillers sont favorables à l'unanimité à ce que la commune effectue une demande de subvention à ces deux institutions.

### **Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la loi Nôtre, les communautés de communes ont acquis plusieurs compétences relevant auparavant des budgets communaux.

A ce titre, la fiscalité professionnelle est désormais perçue par la communauté de communes et reversée aux communes après déduction des charges transférées.

Il s'agit d'accepter le rapport , validé par le conseil communautaire reprenant le détail des charges transférées des communes à la communauté de communes .

Ces dépenses concernent :

-les opérations de voirie des zones d'activité -le Poteau de Chamant, le Poteau Villevert, Fleurines et Barbery.

Les coûts d'entretien et de renouvellement sont intégrés dans le montant des transferts de charges.

-la taxe G.E.M.A.P.I. ( gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

qui comprend un nouvel impôt local entré en vigueur au 1er janvier 2018, en matière de prévention des inondations (PI).

Le montant de la part dédiée à la prévention des inondations a été fixée à 3 euros par habitant et par an.C'est la seule compétence transférée concernant la commune de Borest .

Son montant s'élève à 1959.84€.

Il convient de valider ce processus.

Les conseillers approuvent à l'unanimité ce rapport CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées.

### **Projet de plantation de peupliers**

Le marais communal s'étend sur 8 hectares. La question se pose sur l'opportunité de replanter des peupliers à la suite de la vente des anciens plants venus à maturation au cours de l'exercice 2017.

Le coût de replantation ajouté aux frais d'entretien seraient tout juste couverts par le prix de vente.

Le débat est ouvert sur le sujet.

Guillaume Duchesne en charge du dossier, rappelle que la commune n'a pas vendu ces peupliers au meilleur prix en raison du manque d'entretien de la peupleraie. Après avoir contacté plusieurs entreprises , il s'avère que la commune pourrait dégager un léger bénéfice si un élagage régulier est opéré et si les pieds sont correctement protégés des animaux.

De plus, cette plantation assècherait le terrain très humide et souvent inondé une partie de l'année.

L'ensemble des forestiers contactés préconisent dans un premier temps le nettoyage du rû qui parcourt la parcelle ainsi que ses petits fossés adjacents.

Plusieurs devis sont présentés , offrant des propositions très proches l'une de l'autre.

Le coût de ce nettoyage et du drainage serait d'environ 6000 euros. La plantation s'élèverait à 11 500 euros avec des phases d'élagage à 3 ans et 6 ans soit un coût supplémentaire de 4000 euros. Le coût global de l'opération serait de l'ordre de 21 500 euros.

Le curage des rivières étant interdit désormais, une demande d'autorisation doit être déposée auprès des services de l'Etat chargés de faire respecter la loi sur l'eau réglementant le nettoyage des cours d'eau.

Messieurs Sicard et Duchesne étudieront la procédure à mettre en place pour obtenir l'autorisation de nettoyer le rû et ses fossés adjacents.

Les conseillers sont favorables à l'unanimité pour replanter le marais communal et charger Monsieur Duchesne d'étudier les offres afin de présenter la proposition la mieux disante lors du prochain conseil municipal.

### **Plan mercredi**

Madame Thepaut rappelle qu'avec la semaine des quatre jours, il a été nécessaire de faire adopter "le Plan Mercredi" document officiel pour l'organisation du rythme scolaire pour les 4 communes du RPI.

Le Projet Educatif Territorial de Borest a été transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise et plus particulièrement à Monsieur Mollet Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse. Nous attendons un retour sur ce projet.

Le Plan Mercredi ,qui relate les activités du centre de loisirs géré par l'association Apem a été validé par la commission regroupant les maires des quatre communes au début du mois de novembre.Sa validation est en cours d'examen par les services de l'Etat.

### **Etude de devis / local vidéoprotection**

L'ordinateur concernant les images de la vidéoprotection doit être installé dans un local fermé.Monsieur Bruno Sicard a demandé à l'association "le Clos du Nid " un devis pour réaliser une porte coulissante dans l'entrée de la mairie.

Le montant de ces travaux est estimé à 1528,80€. Les conseillers y sont favorables à l'unanimité.

Madame le Maire ajoute qu'un panneau d'affichage va également être commandé pour remplacer un panneau existant ,en mauvais état. Les conseillers approuvent le devis présenté pour cette installation, d'un montant de1431,60€.

## Questions diverses

1. Madame le Maire informe que l'assistante au secrétariat, Laure Pascal attend un bébé pour le mois de mai et sera absente pour son congé maternité durant 3 mois au cours de l'été.

Son remplacement devra être assuré. Les conseillers autorisent le Maire à recruter un agent auprès du centre de gestion pour pallier cette absence.

2. Les conseillers sont invités à un forum organisé par le centre socio culturel des portes du Valois sur l'emploi des jeunes.

3. Madame le Maire présente une demande de subvention formulée par " les restos du cœur".

Les conseillers considérant que ce don doit rester personnel ne sont pas favorables à accorder une subvention à cette association.

4. Madame le Maire rappelle que les inscriptions scolaires se font à la mairie et non pas à l'école. L'enseignant doit admettre ou non les enfants qui sont inscrits en mairie.

Cette année des enfants admis à l'école n'étaient pas inscrits sur les fichiers de la mairie.

Il se pose le problème des enfants venant des communes extérieures que nous accueillons pour garantir notre effectif permettant le maintien d'ouverture des classes.

Or, ces communes de résidence refusent de participer aux frais de scolarité qui sont partagés entre les quatre communes de notre RPI.

5. Monsieur Fudali rappelle qu'un marché de Noël aura lieu dimanche 2 décembre à la mairie de Brest de 10 heures à 19 heures. Le spectacle de Noël des enfants est organisé à l'école ce même jour.

6. Le système de vidéoprotection est sur le point d'être finalisé et les lampadaires rue du Pont de Corne fonctionneront avant Noël.

7. Une cérémonie des vœux va être organisée le vendredi 18 janvier 2019 à 19 heures et à l'école et le repas des aînés aura lieu le samedi 12 janvier.

8. Le site internet de la commune devra être réinstallé, la recherche d'une société permettant sa création et son suivi est en cours.

Le Prochain conseil municipal a été fixé au 21 janvier 2019.